



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

3P polyvalente : pistes et perspectives

Service pédagogique et service juridico-administratif

I. Contexte

La thématique de l'orientation avait déjà fait l'objet d'une réflexion et d'une expérimentation dans le cadre des projets « **Expairs** » lancés en septembre 2012. Mené au deuxième degré professionnel, ce projet encourageait les écoles à développer des expériences pour la réussite des élèves, en partant de trois axes : la motivation, l'organisation et l'orientation. La circulaire n° 4816 du 29 avril 2014 avait permis aux établissements en expérimentation de poursuivre et avait même autorisé l'élargissement à un plus grand nombre.

Profitant de cette opportunité, des écoles se sont mises en partenariat depuis l'année 2014-2015 et mènent un projet de « **3P orientante** » (3PO) qui permet chaque année à un nombre grandissant d'élèves de travailler, souvent pour la première fois, la question de l'orientation et de la maturation de leurs choix de parcours scolaires. En règle générale, ces élèves sont immergés temporairement dans une autre OBG, au départ d'une logique d'entretiens et sur la base d'une convention de partenariat. Ces expériences ne concernent que quelques écoles qui se sont engagées dans ces projets particuliers et ne peuvent s'étendre en tant que telles à de nouvelles écoles, alors qu'une demande grandissante est observée.

Ainsi, en juin 2018, la FESec s'est engagée à explorer des **possibilités nouvelles de grilles-horaires en 3^e** pour l'enseignement qualifiant (technique et professionnel) pour :

- ♦ rencontrer le besoin grandissant d'aide que les élèves attendent dans leur questionnement en lien avec la maturation de leurs choix personnels ;
 - ♦ apporter une réponse à la problématique de la 3P, qui concentre des élèves souvent en retard scolaire, et ayant « abouti » dans une OBG spécifique sans avoir nécessairement posé ce choix de manière positive.
- Pour parvenir à ces objectifs, la FESec entend exploiter une marge de manœuvre accordée par voie de décret¹ et qui permet d'organiser des OBG en 3^e P ou TQ « centrées **sur plusieurs secteurs ou groupes de métiers ou métiers** pour permettre à l'élève de les découvrir et de s'orienter en toute connaissance de cause ».
- L'intention est de travailler sur les OBG de 3P uniquement pour les raisons suivantes :
- ♦ l'ampleur de la tâche nous oblige à choisir d'abord une forme d'enseignement ;
 - ♦ la situation des 3P semble plus problématique que celle des 3TQ. D'une manière générale, la 3^e est l'endroit du système où il y a le plus d'AOC, et c'est en 3P que le nombre d'AOC est le plus élevé². C'est aussi en 3P que le taux de retard scolaire est – de loin – le plus élevé³.

- ♦ répondre à la modification de l'offre liée à l'organisation de l'expérience CPU en 4-5-6 et qui est destinée à s'étendre : dorénavant, un élève peut se trouver en fin de 3^e devant un choix nouveau, qui lui permet de démarrer plus tôt un parcours qualifiant centré sur un métier précis. Dès lors, pour mieux outiller et préparer l'élève à poser ce choix, des écoles souhaitent pouvoir accentuer le caractère orientant de la 3^e ;

¹ L'article 4quater. § 1^{er} 4. / Article 4quinquies. §1^{er} 3. du décret 5 décembre 2013.

² GT : 17 % / TT : 22 % / TQ : 20 % / P : 28 % (chiffres de 2016).

³ 18 % des élèves de 3P sont âgés de 17 ans ou plus et sont donc en retard d'au moins trois ans (chiffres de 2017).



II. Configuration de l'offre actuelle à la lumière de ce contexte

130 écoles concernées.

Secteur	Nombre d'écoles
Agronomie	4
Industrie	49
Bois-Construction	42
Hôtellerie-Alimentation	35
Habillement-Textile	9
Arts appliqués	18
Sciences économiques et sociales	67
Services aux personnes	72

Nombre d'écoles organisant un ou plusieurs secteurs	
1 secteur	36
2 secteurs	50
3 secteurs	25
4 secteurs	12
5 secteurs	5
6 secteurs	2

III. Philosophie de la 3P polyvalente

L'objectif premier poursuivi par ces années est avant tout d'aider l'élève à poser un choix éclairé pour la suite de son parcours. Il s'agit pour l'élève de prendre conscience de ses habiletés, ses ressources et de le plonger dans des situations professionnellement significatives et motivantes, sans pour autant viser le développement de prérequis pointus, voire de compétences préqualifiantes.

L'ambition est bien que les modules s'appuient sur des contenus d'apprentissages spécifiques à un secteur, mais que ceux-ci soient aussi génériques et transversaux, de telle sorte qu'ils puissent être incarnés dans différents contextes techniques. Par exemple, l'élève sera amené à développer des :

- ♦ qualités comme la précision, la rigueur, le soin ;
- ♦ aptitudes comme la planification d'opérations, l'application d'un mode opératoire, l'identification de relations de cause à effet ;

- ♦ attitudes comme l'attention portée aux risques et aux dangers ;
- ♦ savoirs génériques comme la dénomination d'outils, de techniques ;
- ♦ savoir-faire comme l'application de technique de base (traçage, assemblage, découpage, démontage, etc.) ;
- ♦ compétences techniques transversales telles que prendre des mesures, préparer un poste de travail, lire un plan.

Les grilles horaires devront présenter un maximum de souplesse dans les combinaisons possibles et les modules seront conçus comme une ou plusieurs activités à séquencer selon le volume horaire retenu, mais dans l'optique de la découverte d'un secteur à travers une de ses OBG et du développement des contenus transversaux. Chaque module contiendra un cours CT et un cours PP de l'OBG correspondante.

Il reste la partie « travail sur l'orientation », qui se matérialisera par un volume allant de 2 à 4 périodes hebdomadaires, qu'il faudra également développer au travers d'un outil, et qui pourra capitaliser des apports des publications et des expériences antérieures (GOPP en 7PC, programme du D2 Services sociaux, EVS, ...). Le module « orientation » prendra sa place dans l'OBG ou dans les AC (s'il en existe dans la grille-horaire d'origine).

IV. Proposition de grilles pour des OBG en 3POL

Rappel du principe : l'élève a "abouti" dans une OBG spécifique sans avoir nécessairement posé ce choix de manière positive, et l'école lui fournit l'opportunité de découvrir plusieurs métiers qu'elle organise, éventuellement dans des secteurs fort différents l'un de l'autre⁴.

Modalités

- ♦ **2 ou 3 modules « OBG » de 4 à 6 périodes**, qui se succèdent tout au long de l'année scolaire ou sont organisés en parallèle durant toute l'année.
- ♦ **1 module « Orientation »** de 2 à 4 périodes qui s'organise sur toute l'année scolaire.

Pour soutenir cette demande, nous prévoyons :

- ♦ un outil par OBG, permettant de découvrir cette OBG et le secteur dans laquelle elle s'inscrit ;
- ♦ un outil pour le module « Orientation ».

⁴ Une possibilité, pour élargir encore davantage la palette des choix possibles, serait que deux écoles voisines (ou plus) s'entendent pour fonctionner à la manière des 3P orientantes (cf. Point I).



V. Harmonisation et normes

- ♦ Afin de rester dans une logique d'harmonisation, les écoles intéressées travailleront au départ d'options déjà présentes dans leur patrimoine.
- ♦ Dans l'hypothèse où une nouvelle 3P serait créée, les normes habituelles de maintien seront d'application.
- ♦ Si aucune nouvelle 3P n'est créée, l'élève est inscrit en début d'année dans une des 3P existantes, et suit ensuite les différents modules.

VI. D'un point de vue pratique

- ♦ Les différents responsables de secteur concernés vont commencer à travailler sur l'écriture des différents outils, selon une méthodologie et avec un canevas communs.
- ♦ Des propositions de grilles-horaires seront soumises à l'approbation de la Ministre dans les prochains mois.
- ♦ **Dans le meilleur des cas, les écoles intéressées pourraient donc participer à une première phase « expérimentale » à partir du 1^{er} septembre 2020. Afin d'organiser au mieux le travail, ces écoles sont priées de manifester leur intérêt dans les meilleurs délais auprès de Roseline Lejeune (roseline.lejeune@segec.be).**
- ♦ Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Patrick Magniette (patrick.magniette@segec.be) et Philippe Van Geel (philippe.vanqeel@segec.be).

VII. Autres pistes...

L'organisation des **périodes d'immersion** permettant de soutenir l'élève dans la maturation de ses choix de parcours scolaires dans d'autres OBG est possible via d'autres dispositifs.

a) Des visites

Il s'agit d'exploiter les marges de liberté offertes par le décret « stage » et plus particulièrement celles des stages d'observation et d'initiation. Deux pôles d'établissements scolaires, un à Charleroi, l'autre à Liège, ont mis en place des procédures et des partenariats pour offrir aux élèves qui en manifestent l'intérêt la possibilité de se tester provisoirement dans une OBG d'un autre établissement.

b) Des activités aux choix

Les écoles peuvent également s'appuyer sur des grilles horaires à minima et ajouter 1 ou 2 périodes d'AC transversales au deuxième degré (P et TQ) susceptibles de travailler le projet d'orientation de l'élève :

- ♦ 1626 Gestion du projet personnel (CT Gestion de projet DI) ;
- ♦ 2569 Projet (CT Gestion de projet DI) ;
- ♦ 1502 Enquêtes-visites-séminaires (CT Gestion de projet DI).

c) Des adaptations de programme, conformément à la circulaire 6652 relative à la CPU (14/05/2018)

Cette circulaire précise au point 5.6 que « Lorsque la 3^e année n'est plus suivie de la 4^e année de la même option de base groupée (car remplacée par l'option de base groupée CPU), les équipes éducatives ont l'autorisation d'adapter le programme de l'option de base groupée, initialement prévu pour la 3^e et la 4^e, à la seule 3^e ».

Sur cette base, il est donc possible d'adapter les programmes de 3^e en intégrant des notions proposées aujourd'hui dans les programmes de 4^e afin de permettre aux élèves de découvrir plusieurs aspects des métiers. Cette disposition ne concerne que les seules OBG impactées par la CPU. ■